



COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 25 Septembre 2018 à 21 Heures Salle du Complexe des Cordeliers

L'an deux mille dix-huit, le 25 septembre 2018 à 21 Heures, les membres du conseil communautaire, représentant les communes adhérentes à la communauté, se sont réunis à la salle du complexe des Cordeliers, conformément à la convocation qui leur avait été adressée par le Président.

Etaients présents :

Mesdames et Messieurs les délégués communautaires : Daniel DARROUX, Robert FRAIRET, Philippe DUCES, Hubert RAFFIN, Jean-Claude THEULE, Philippe CAHUZAC, Véronique THIEUX-LOUIT, Alain CONCIL, Francis CAPDEVILLE, Pierre LABRIFFE, Arnel LAFFONT, Brigitte BORDERES, Guy FAVAREL, Pierrette MENAL, Michel VIC, Bernard LASPORTES, Jean-Luc WOLOSZYN, Robert PACHE, Daniel PERES, Michel ESPIE, Véronique BRANA, Robert DUFRECHOU, Barbara NETO, Robert CAMAZZOLA, Marie-Thérèse CAZENAVE, Pierre ANTONELLO, Andrew CAVALIERE, Philippe LAVIGNE, Francette ESCAICH, Gérard BRUNET, Danielle ZADRO, Béatrice NARRAN, Jean-Michel DUPEYRON, Jean-Jacques OSPITAL.

Etaients absents et/ou excusés :

Mesdames et Messieurs les délégués communautaires : Véronique COELHO, Jean-Pierre DOAT, Richard BARBE, Philippe CANTAN, Nadine ARQUE (P. : M. LASPORTES), Benoît DESENLIS, Jean-François AGUT, Isabelle DURROUX, Cathy BARBE, Roland DUPUY, José BENTEGEAC.

Le Président ouvre la séance en remerciant les participants ; il constate que le quorum est bien atteint, énumère les différents pouvoirs et transmet les excuses des absents.

Approbation du compte-rendu du 28 juin 2018

Le compte rendu proposé est adopté à l'unanimité avec l'indication du Président sur l'oubli de la nécessité de relancer le marché du TAD qui avait été évoquée lors de cette séance de travail.

Par ailleurs, dès ce début de réunion, le Président souhaite ajourner la délibération du vol de la régie du TAD dans les établissements SOUBIRON au motif de

l'insuffisance d'éléments en responsabilité comme la mise en œuvre des garanties de l'assurance de l'entreprise. Le conseil communautaire approuve cette position.

Encaissement règlement intérêts moratoires Cabinet SDH

Suite à l'erreur de calcul du Cabinet SDH concernant les pénalités de retard de l'entreprise Dorbessan, le Président a demandé à ce que ce soit SDH qui règle ce montant de 330,66 € et non la collectivité.

Vote des budgets supplémentaires 2018 (Communauté, ZAC, TAD)

Tous les budgets supplémentaires en fonctionnement comme en investissement, présentés par M. Concil, Président de la commission des finances sont validés à l'unanimité.

A l'issue du vote, M. Concil pose la question du transfert des charges pour résorber le déficit récurrent de 80 000 €. Il estime qu'il faudrait épargner les communes et répartir cette charge sur l'ensemble des administrés.

Le Président précise qu'il s'agit davantage d'une régularisation plutôt que d'un impôt nouveau. Il indique que la taxe sur le foncier bâti n'a jamais été prélevée. Il demande alors à M. Concil de réunir la commission de transfert des charges qui doit délibérer sur la nécessité de mettre en place cette fiscalité.

Taxe de séjour (intervention de Mme Portau jointe au compte-rendu)

La parole est donnée à Mme Portau qui propose une présentation rigoureuse et argumentée de la situation de cette taxe payée par le touriste, collectée par l'hébergeur et transmis au Trésor Public. Elle s'applique par personne et par nuité.

M. Cavalière s'interroge sur les reversements des locations RBandB. Mme Portau confirme les propriétaires relevant de ce système ne collecte pas de taxe mais que c'est RBandB qui est sensé la reverser. En revanche, le montant de la collecte progresse régulièrement depuis 2014 sachant qu'un hébergeur sur deux ne s'en acquitte pas.

La délibération correspondant à l'instauration des nouveaux tarifs de la taxe de séjour est adoptée à l'unanimité.

Bail du logement des internes

Il était prévu de rendre l'appartement à la commune de Vic-Fezensac compte tenu de la mise en place du programme #DITES32 porté par le Conseil Départemental. Cette décision sera effective à compter du 01/01/2019.

Le conseil communautaire valide cette décision et autorise le Président à signer les documents correspondants. Mme Zadro ne prend pas part à ce vote.

SCOT : Débat sur la version 4 adressée précédemment à tous les membres du conseil communautaire

La synthèse du document élaborée par le Président est remise sur table. Il en donne alors les grandes lignes avant de lancer un débat avec les élus communautaires.

A la demande du Pays d'Armagnac, il contient des informations et des observations sur notre territoire, le plus rural du département et sur lequel on constate une déprise continue, sans renouvellement des générations ainsi qu'une vacance de logements dans le bourg centre. Avec 19 hab au km² alors que la moyenne gersoise est de 32, le décalage avec les territoires proches de Toulouse est de plus en plus flagrant.

Au sujet de l'étude touristique, il est indiqué que le territoire de « D'Artagnan en Fezensac » obtient la fréquentation la plus élevée du département (même par rapport à Marciac) en raison des grands événements vicois. On peut alors en déduire que le territoire peut être attractif. Il faut mettre en avant ses spécificités et rechercher tous les financements possibles pour que l'égalité des territoires soit respectée.

Le Président insiste sur les principaux axes de sa proposition :

- le FISAC (Vic-Fezensac/Lupiac/Belmont)
- la réhabilitation du bourg centre
- le développement numérique : fibre optique, Haut Débit et Très Haut Débit.

Le développement du territoire passe nécessairement par le désenclavement numérique. Il est prévu 1800 prises pour la FO en 2019. Il cite également l'exemple de la commune de Préneron qui a aménagé un local communal réservé à l'accueil du télé-travail et pour lequel des actions marketing sont en cours avec l'appui du réseau Soho Solo et de la Bourse de l'Immobilier. Le Président souligne que le territoire est porteur de projets générant énergie et dynamisme au service de la population.

Mme Zadro met l'accent sur le projet inscrit au Budget Participatif Gersois de l'aire de camping-car sur la commune de Vic-Fezensac qui, s'il se réalisait, participerait à l'animation territoriale.

Le Président reprend la parole pour évoquer la sauvegarde des paysages par l'agriculture, une nécessité. Une contractualisation peut se faire avec la Région, le Département et les fonds européens.

Il rappelle toute l'importance du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) dont le champ d'action couvrira la totalité de la vie à la campagne ce qui peut apporter une crédibilité nouvelle au territoire.

La formation est aussi un atout qu'il faut promouvoir : SDIS, ADMR, Groupement d'employeurs (instauration du tutorat).

La Maison de Services au Public devient incontournable pour la plupart des démarches administratives qui se font désormais par internet. La MSAP du Fezensac est cité en exemple et fonctionne d'autant mieux que la réactivité des partenaires est forte.

Le Président propose d'animer une réunion à l'attention du grand public pour expliquer les enjeux des décisions qui sont précises aujourd'hui et qui impactent inévitablement l'avenir du territoire de « D'Artagnan en Fezensac ». Il ne s'agit pas d'une rencontre politique mais tout simplement d'agir pour la défense de l'intérêt général.

Mme Ménal propose alors son analyse à travers un schéma résumant le milieu agricole et posant les bases de son développement possible actuel à partir du constat de son caractère résidentiel, des besoins sanitaires et sociaux, culturels et éducatifs, de la nécessité écologique...

M. Cahuzac souligne sa participation aux différents ateliers intercommunaux permettant de comparer les expériences des différents territoires.

Le Président précise tout l'intérêt de proposer le plus possible de petits projets dont les financements sont accessibles : DETR, Conseil Départemental, LEADER. Le FISAC tel que présenté précédemment, rentre tout à fait dans cet esprit avec des financements de l'ordre de 40 %.

Le Président rappelle que la contribution finale est prévue pour fin octobre. Le but est de faire des propositions concrètes d'aménagement et de valorisation du territoire avec ses spécificités, propositions émanant du terrain pour ne pas laisser libre cours à la « techno-structure ». Mme Neto partage ce point de vue.

M. Dupeyron demande à ce que soit rajoutée la ZAC de Carget et Mme Thieux Louit souhaite que l'on parle plutôt de développement que de promotion. Le Président prend bonne note de ces remarques.

Convention application du Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services publics (SDAASP)

Il s'agit de la mise en œuvre des conclusions de l'étude TERRITEO, discutée en conseil communautaire. Le Président indique que le panel actuel des services publics sur « D'Artagnan en Fezensac » est exemplaire si l'on compare avec d'autres intercommunalités. Mme Zadro estime cependant que de façon générale, ce schéma est un moyen pour compenser la démolition des services publics. Le Président répond par l'obligation de mettre en place un système pour pallier à cet état de fait.

Mme Zadro en convient mais regrette ce mouvement irréversible et violent qui laisse de côté tout un pan de la société.

M. Cahuzac dit que cette situation est sans doute pire en milieu urbain qu'en milieu rural où chacun se connaît encore.

La délibération autorisant le Président à signer cette convention est validée.

Questions diverses

Le Président rappelle la nécessité de relancer le marché du Transport à la Demande. Après avoir pris l'attache du CDG 32 et de la Région, ce marché sera scindé en deux parties, l'une : le TAD au service de la population pour raison médicale ou pour les courses, et l'autre : les transports de Tempo Latino, sport, médiathèque ...

Sans autre demande d'intervention, le président lève la séance vers 23 heures.